

Intervention de l'Ambassadeur de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
75^{ème} Conseil du Commerce et du Développement (12 au 14 février 2024)
Genève, le 12 février 2024

La version prononcée fait foi.

Monsieur le Président, Excellences, Distingués Délégués, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite en premier lieu saluer le travail considérable de transformation de la CNUCED, afin que cette conférence continue un rôle stratégique de dialogue sur le développement humain. Le rapport 2023 sur les PMA souligne à nouveau les difficultés auxquelles les PMA sont confrontés : des manœuvres budgétaires limitées, des arbitrages politiques difficiles et l'impact dévastateur du changement climatique, de la pandémie de Covid-19 et des conflits internationaux sur leurs économies fragiles. Rassemblant près de 900 millions d'êtres humains, des pays méritent l'attention prioritaire de la communauté internationale.

La France est pleinement mobilisée en faveur des pays en développement et en particulier des PM et le Président de la République s'est engagé à poursuivre cet effort :

- Au niveau quantitatif d'abord : **L'aide publique au développement de la France a dépassé les 15 Mds € en 2022. La France, qui consacre déjà 0.55% de son PIB à l'Aide Publique au Développement, s'est hissée au rang de quatrième bailleur mondial. Elle s'engage en outre à consacrer au moins 50% de son effort financier en matière d'APD en faveur des PMA.**
- Au niveau qualitatif d'autre part : la nouvelle politique d'investissement solidaire et durable mise en place en 2023 promet une approche plus partenariale afin de répondre de manière plus efficace aux besoins de nos partenaires.

Cet effort financier s'inscrit dans le cadre de **la mobilisation des moyens de l'Union européenne en faveur du développement et des PMA**. Ainsi, dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021-2027, le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE mobilisera près de de **80 milliards d'€ sur cette période dont 30 milliards pour l'Afrique subsaharienne.**

Mais face à l'ampleur des défis, la France est consciente que ces efforts ne suffisent pas et qu'il faut aller au-delà. C'est pourquoi **le Président de la République a organisé en juin 2023 le Sommet de Paris pour un nouveau Pacte financier mondial** destiné à mobiliser l'ensemble de la communauté internationale autour des enjeux de développement et de transition verte. Ce Sommet s'est traduit par le **Pacte de Paris pour les peuples et la planète**, qui repose sur quatre principes :

1/ Premièrement, **aucun pays ne doit avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète**. Les PMA sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, et ils doivent disposer des moyens nécessaires pour s'adapter à ces changements tout en poursuivant leur développement économique. A ce titre, la France se réjouit que les fonds promis pour la lutte contre le changement climatique aient mobilisé en 2022 plus de 7,5 milliards de **financement dont 2,6 milliards d'euros pour l'adaptation**. En outre, la **contribuera au nouveau fonds de réponse aux pertes et préjudices à hauteur de 100 millions d'euros**.

2/ Deuxièmement, **l'appropriation par les pays de leurs stratégies de transition** est cruciale. Chaque pays, confronté à des besoins et des contextes différents, doit avoir la liberté et les moyens de définir son propre chemin vers la transition écologique et pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

3/ Troisièmement, il faut une nouvelle impulsion financière pour faire face à un double défi : sortir les populations de la pauvreté et protéger notre planète. Cela requiert une **augmentation significative des ressources disponibles**, tant publiques que privées.

4/ Enfin, le **système financier international doit être réformé pour être plus performant**. La France travaille à une réforme du système financier international qui renforce la mobilisation de financements, tout en assurant une répartition équitable des bénéfices du développement durable.

Il reste du chemin à faire collectivement, avec en particulier deux priorités :

1/ Mieux utiliser nos outils :

- **Nous avons atteint l'objectif visant à allouer 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux aux pays les plus vulnérables**, mais il faut aller au-delà et nous appelons à des engagements supplémentaires de la part des pays en mesure de le faire.
- **Le secteur privé doit contribuer davantage** : Chaque dollar prêté par les banques multilatérales de développement doit s'accompagner d'au moins un dollar de financement privé, en miroir.
- **Les banques multilatérales de développement doivent augmenter leur capacité de prêt**, grâce à une plus grande prise de risques.

2/ **Il faut apporter une réponse au fardeau croissant de la dette pour les pays en développement** : nous devons accélérer les procédures en matière de suspension et de traitement de la dette lorsque cela est nécessaire. Nous devons en particulier mettre en place des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles.

Ces objectifs, qui seront portés par le SGNU lors du *Sommet du Futur* en septembre prochain, sont au cœur du Pacte de Paris pour les peuples et la Planète. La France remercie les 56 Etats qui ont rejoint le Pacte et invite tous les pays à l'endosser.

Pour conclure, je voudrais souligner deux enjeux qui sont au cœur de notre action collective à Genève en faveur des PMA :

1/ En matière commerciale, d'abord,

- **La France et l'Union européenne soutiennent les travaux en cours à l'OMC pour une transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des PMA.** Une décision récente a d'ores et déjà été obtenue pour que les pays sortant de la catégorie des PMA continuent d'avoir accès aux préférences tarifaires sous forme de franchises de droit et sans contingent. Nous espérons que la prochaine ministérielle qui se déroulera dans quelques jours à Abou Dhabi permette d'avancer sur d'autres demandes du groupe des PMA et des pays en développement.
- La France et l'Union européenne se réjouissent également de la finalisation technique des **travaux pour un projet d'accord sur la facilitation des investissements** pour le développement qui réunit à ce jour 122 pays et qui devrait permettre de renforcer l'attractivité des pays en développement aux yeux des investisseurs. Là encore, nous espérons que la ministérielle permettra de conclure ces travaux.

2/ **Enfin, la CNUCED joue un rôle de premier plan pour renforcer l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et rendre le commerce international plus favorable au développement économique des pays du Sud. La France invite la CNUCED à poursuivre et à renforcer son action en faveur des PMA,** en particulier à travers la promotion de règles commerciales équitables, la fourniture d'une assistance technique au développement, ou encore l'appui au partage des capacité en matière de technologie et d'innovation.

Je vous remercie pour votre attention.